



Bruxelles, le 8 décembre 2022

Monsieur Alexander De Croo,
Premier Ministre
Rue de Loi 16
1000 Bruxelles
Via e-mail :
alexander.decroo@premier.fed.be

Nos références : 2022-12-08-Ukraine-Reconstruction-Accessible et inclusive-OME
Votre correspondant : Olivier Magritte

Copie à : Madame Hadja Lahbib, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Madame Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Monsieur Jan Jambon, Ministre-Président du Gouvernement flamand
Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie
Monsieur Rudi Vervoort, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Oliver Paasch, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique
Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objet : **Pour une reconstruction et un redressement de l'Ukraine accessibles et inclusifs pour les personnes en situation de handicap**

Monsieur

Au nom des membres du *Belgian Disability Forum asbl* (BDF) et du Conseil Supérieur National des personnes Handicapées, en collaboration avec le *European Disability Forum* (EDF), nous souhaitons attirer votre attention sur le processus qui mènera à la reconstruction de l'Ukraine, avec un accent particulier sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

D'après nos informations, votre gouvernement sera impliqué dans la reconstruction de la ville de Mykolaiv. Nous souhaitons souligner l'importance d'une reconstruction accessible et inclusive, dans le but de reconstruire une société inclusive et résiliente en Ukraine.

Une telle reconstruction nécessite de donner la priorité à :

1. La mise en œuvre des directives pertinentes en matière d'accessibilité, y compris les principes de conception universelle et d'environnement sans obstacle, afin de garantir que toute nouvelle construction et toute reconstruction importante est accessible aux personnes en situation de handicap. Cela comprend la construction de logements accessibles dans le parc immobilier général, de rues sans obstacles et de bâtiments publics totalement accessibles.
2. Le soutien à la vie indépendante des personnes en situation de handicap dans la communauté, en veillant à ce que les ressources ne soient pas dépensées pour perpétuer la ségrégation des personnes en situation de handicap dans des institutions résidentielles dont le mode de fonctionnement ne leur garantirait pas la possibilité de poser leurs propres choix de vie. Ceci implique la mise en place de services de soutien correspondant aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ainsi que de services publics généraux accessibles : éducation, soins de santé, etc.
3. La participation significative des personnes en situation de handicap et des organisations qui les représentent à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du processus de reconstruction.

Pour être efficaces, ces objectifs doivent être dûment pris en compte, avec l'allocation de budgets spécifiques, dès le début de tous les processus de planification et de prise de décision.

Le BDF tient également à attirer votre attention sur le fait que construire, ou reconstruire en respectant les normes d'accessibilité, ne coûte pas plus cher et ne prend pas plus de temps. A l'inverse, modifier a posteriori des bâtiments ou des infrastructures pour les rendre accessibles aura un coût important et impliquera des délais importants.

Le BDF considère que le plan de redressement et de développement ukrainien doit offrir une opportunité de mieux reconstruire. Il doit inclure des mécanismes de protection sociale pleinement efficaces pour toutes les personnes en situation de handicap.

Cependant, les DPO et les organisations de la société civile (OSC) ukrainienne font état de difficultés à persuader le gouvernement d'inclure des sujets cruciaux tels que l'inclusion et les conditions de vie indépendante, ce qui implique la possibilité de choisir comment on veut vivre comme priorités dans le programme de redressement.

A cet égard, aucun financement de donateur ou effort d'organisation humanitaire ne devrait être dépensé pour construire, rénover ou reconstruire des institutions résidentielles qui ne respecteraient pas les préoccupations évoquées ci-avant. Si votre gouvernement ne s'attaque pas maintenant à cette question, le risque est réel.

La situation préoccupante quant aux conditions de vie dans les institutions pour personnes en situation de handicap en Ukraine (surpeuplement, personnel en sous-effectif) est spécifiquement mentionnée dans le [rapport](#) du Comité des droits des personnes handicapées (CDPH) concernant la situation des personnes en situation de



Bruxelles, le 8 décembre 2022

handicap en Ukraine et dans les pays où elles ont fui après le début de la guerre, publié le 9 septembre 2022.

En réponse à ces défis, les organisations de personnes en situation de handicap ont rédigé la [Déclaration de Riga](#) en juillet 2022. Elle énumère les principales préoccupations et recommandations concernant les personnes en situation de handicap en Ukraine et exhorte l'Union européenne, le gouvernement ukrainien, les Nations unies et la communauté humanitaire au sens large à soutenir la reconstruction d'une société pacifique, inclusive et résiliente. Nous vous proposons de prendre comme base les exigences de la Déclaration de Riga lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de reconstruction en Ukraine.

En outre, en vertu de l'UNCRPD, toutes les personnes en situation de handicap doivent être consultées de manière significative et participer aux processus de prise de décision. La communauté a quant à elle l'obligation d'intégrer pleinement les personnes en situation de handicap et de leur permettre de vivre dans l'environnement le moins restrictif possible. Par conséquent, il est du devoir de tous les États signataires, y compris la Belgique, de respecter ces obligations.

Si vous souhaitez obtenir des conseils et un soutien supplémentaires sur la manière de garantir que la reconstruction de l'Ukraine soit inclusive et accessible aux personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Gisèle MARLIERE
Présidente
Conseil Supérieur National des
Personnes Handicapées (CSNPH)

Pierre GYSELINCK
Président
Belgian Disability Forum asbl (BDF)